Nations Unies E/CN.17/2004/20

Conseil économique et social

Distr. générale
13 avril 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Douzième session
14-30 avril 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Promotion et protection des droits de l'homme

Science et environnement

Les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable

Note du Secrétariat

Conformément au paragraphe 11 de la résolution 2003/71 de la Commission des droits de l'homme dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'examen qui aurait été fait par les États des liens pouvant exister entre l'environnement et les droits de l'homme, les membres de la Commission du développement durable sont priés de se référer au rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session (E/CN.4/2004/87).

---

* E/CN.17/2004/1.

04-30869 (F) 140404 140404